

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 1^{er} MAI

LE 1^{er} MAI

L'organisation de l'émeute

Les membres de la commission d'organisation de la manifestation du 1^{er} mai ont décidé d'établir une « permanence » dans un local situé non loin de la place de la République et où ils recevront leur correspondance et les délégations. Cette « permanence » a commencé hier matin.

On y a discuté le point exact de la place de la Concorde d'où partirait la délégation chargée de remettre au président de la Chambre des députés les desiderata du parti socialiste. On avait primitivement fixé le pont de la Concorde.

Des discussions qui ont eu lieu à ce sujet, il semble, au contraire, que le lieu de ralliement sera au coin de la rue Royale et de la place de la Concorde, les organisateurs tenant à ce qu'il y ait le plus grand nombre possible de manifestants.

M. Longuet est persuadé que M. Floquet recevra la délégation ; mais, dans le cas où il n'en serait pas ainsi, cette dernière se rendrait à la questure.

La commission d'organisation n'a dû prendre ses dernières dispositions que dans la réunion d'hier soir.

Ces dispositions sont tenues absolument secrètes.

Les mesures d'ordre

Les ordres du gouverneur de Paris arrivaient d'heure en heure dans les casernes.

Les hommes de garde ont dû avoir rejoint leurs postes ce matin, à sept heures, et ne seront relevés que demain vendredi, dans la soirée ; suivant l'ordre de la place, ils emporteront leurs repas froids, de sorte qu'il ne sera commandé aucune corvée, aucun homme n'étant disponible.

M. Laposte, entrepreneur des transports de la guerre, a été requis pour envoyer prendre aux entrepôts de Bercy, par ses équipages, des fourrages et des avoines que l'arrivée des troupes de renfort rend nécessaires.

142 quintaux de paille ont été notamment répartis entre les casernes du Château-d'Eau, de la Pépinière et de la Nouvelle-France ; les deux premières de ces casernes ont reçu 130 quintaux d'avoine avec une certaine quantité de foin.

La manifestation

M. Floquet, président de la Chambre, conformément au règlement, a donné des ordres pour permettre aux personnes qui auraient à déposer des pétitions de se rendre à la questure. Chaque pétition ne pourra être portée par plus de cinq délégués.

Cependant les députés ne seront pas compris dans ce nombre et ils pourront circuler librement dans le Palais-Bourbon. Le président de la Chambre recevra ses collègues à titre de collègue et non comme président de la Chambre.

Conformément aux articles 6 et 7 de la loi du 22 juillet 1879, le président de la Chambre

ne recevra aucun délégué d'un rassemblement quelconque formé sur la voie publique.

La répartition des troupes

Plusieurs régiments de cavalerie sont chargés d'assurer le service d'ordre extérieur. Parmi ces régiments se trouvent les 3^e et 4^e régiments de cuirassiers, les 8^e, 27^e et 28^e régiments de dragons, les 1^{er}, 4^e et 5^e régiments de chasseurs et enfin la garde républicaine montée.

La place de la Concorde est occupée par 500 agents des brigades centrales, 100 autres gardiens sont placés dans la crypte de la Madeleine.

A la place de Paris

Hier, à midi et demi, le gouverneur militaire de Paris a lancé un dernier ordre aux troupes.

A chaque sortie de troupes, il n'y aura pas moins d'une compagnie à la fois.

Les hommes toucheront pour deux jours de vivres de précaution : biscuits, conserves, sucre et café.

Hier soir, à cinq heures, les cartouches destinées aux 200 hommes du 4^e d'infanterie de garde au Sénat ont été transportées sous escorte et déposées dans un endroit désigné par le commandant militaire.

Nous avons annoncé que le général Saussier avait demandé à M. le curé de la Madeleine d'avancer la première communion qui devait avoir lieu aujourd'hui.

On assure que le gouverneur de Paris a demandé à M. le curé de la Madeleine de faire fermer l'église hier soir à cinq heures et d'enlever les objets du culte, ainsi que les chaises. Il a l'intention de faire occuper non seulement les sous-sols, mais l'église même par deux bataillons.

On dit que ces soldats devaient occuper l'église dès hier soir et qu'ils y passeraient la nuit.

Il y aura-t-il cohue démagogique ou démonstration plus ou moins réglementée ?

Nous l'ignorons. Ce que nous pouvons dire, c'est que les mesures de répression prises attestent que le gouvernement n'est pas rassuré. Peut être, aussi, n'est-il pas fâché de faire un étalage pompeux de son énergie. Dans ce cas, il aurait manqué son effet, car la violence n'a jamais été considérée comme une preuve de force.

La France annonce, après d'autres journaux, l'arrestation probable du duc de Luynes. Cette nouvelle ne peut être que fautive ; le duc de Luynes n'a pris aucune part à la campagne du marquis de Morès, et son arrestation n'aurait pas le sens commun.

LE 1^{er} MAI EN AUTRICHE

Nous apprenons de source sûre qu'en Autriche l'agitation socialiste est beaucoup plus grave que ne le disent les dépêches.

Des renseignements qui nous parviennent, il résulte que les derniers troubles ont été très sérieux, et qu'on s'attend à une journée

sanglante sur divers points où les socialistes ont activement organisé leur mouvement.

INFORMATIONS

LES FEMMES OUVRIÈRES EN EUROPE

A propos du travail des femmes, dont il est beaucoup question en ce moment, le service de la statistique au ministère du commerce vient de relever le nombre des femmes employées dans les travaux industriels dans les cinq grands pays manufacturiers de l'Europe.

Le total se monte à 24 millions, répartis comme suit : France, 4 millions ; Angleterre, 4 millions 1/2 ; Allemagne, 5 millions ; Italie et Autriche, 3 millions 1/2.

On estime qu'aujourd'hui le nombre des ouvrières dépasse celui des ouvriers de plus de quatre millions.

L'ÉPIDÉMIE DE DINAN

M. Dujardin-Beaumetz est arrivé à Dinan pour étudier les causes de la fièvre typhoïde. Il s'est rendu à l'hospice, où il a eu un long entretien avec le maire et M. Peigné, adjoint ; dans l'après-midi, il a visité les bassins qui fournissent l'eau aux troupes et aux habitants. Il était accompagné du général Lofogue, commandant la 10^e brigade de cavalerie, du maire de Dinan et de M. Peigné, du directeur du service de santé du 10^e corps d'armée et de tous les médecins de la garnison. Après avoir examiné et goûté l'eau, il l'a déclarée bonne.

M. Dujardin-Beaumetz pense que la maladie doit surtout être attribuée à l'eau des casernes, dont, malgré la défense des chefs, des hommes ont pu boire en abreuvant leurs chevaux. A partir d'aujourd'hui le génie prendra les cinquante mètres cubes mis à sa disposition par la ville.

Le savant docteur pense que la situation n'a rien d'inquiétant. Selon lui, la maladie a plutôt le caractère d'une fièvre muqueuse que d'une fièvre typhoïde. Il n'y a pas, du reste, de nouveaux décès. M. Dujardin-Beaumetz s'est montré très gracieux pour tous, et sa visite a été accueillie avec la plus vive satisfaction.

Lundi matin, une terrible collision s'est produite au Champ de Mars de Vienne (Drôme), pendant les exercices de cavalerie.

Dans un simulacre de charge, deux chasseurs du 8^e hussards lancés au galop se sont rencontrés front à front ; le choc a été d'une telle violence que montures et cavaliers ont roulé pêle-mêle sur le terrain des manœuvres.

On se porta aussitôt au secours des blessés qui furent relevés dans le plus triste état. Ils ont été transportés dans le fourgon d'ambulance à l'hospice, où le médecin-major du 8^e hussards leur a prodigué des soins immédiats. Malheureusement, l'état de l'un d'eux, réserviste qui accomplissait sa période de 28 jours, est désespéré. Ce pauvre soldat, outre une fracture à la jambe, a eu le bas du crâne brisé ; il est marié et père de plusieurs enfants, et originaire du Gard.

Quant à la seconde victime de cet accident, jeune soldat de la classe 1889, ses blessures n'offrent pas de danger immédiat.

Les chevaux ont été tués sur le coup.

A CLAIRVAUX

Des monceaux de fleurs arriveront à Clairvaux ce soir, fête de saint Philippe, patron du duc d'Orléans. Des quantités de roses et de lilas sont parties de Paris. La Comtesse de Paris, arrivée avant-hier de Madrid et descendue chez le duc de Chartres, est aujourd'hui avec sa fille Hélène auprès de son fils.

Le mariage du vicomte de Sainte-Marie d'Agneaux, lieutenant au 11^e cuirassiers, avec M^{lle} d'Eprémèsnil, fille du comte d'Eprémèsnil et de la comtesse, née Bingham, a été béni avant-hier, à Saint-Pierre de Chaillot, par le R. P. Bourgeois, dominicain.

Les témoins du fiancé étaient : le colonel Delafont, du 11^e cuirassiers, et le marquis de Blaingy ; ceux de la fiancée : M. de la Roquette, ancien consul général, et le comte de Ganay.

Viennent d'être affichés, à la mairie du 8^e arrondissement de Paris, les bans du mariage de M. Ferdinand-Marie-Philippe de Gontaut-Biron-Saint-Blancart, comte de Gontaut-Biron, maréchal-des-logis au 6^e chasseurs d'Afrique, avec M^{lle} Ferdinande-Marie de Lesseps, fille du comte Ferdinand de Lesseps, membre de l'Institut.

Le mariage sera célébré le 8 mai, à la Nonciature.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 avril 1890.

La physionomie de la Bourse ne s'est pas modifiée. La spéculation continue à s'abstenir et les achats du comptant suffisent à maintenir les cours des rentes. Le 3 0/0 est à 89.05 ; le 4 1/2 0/0 à 106.85.

Le Crédit Foncier est à 4,330. Les obligations foncières et communales ont eu un bon courant de transactions.

La Banque de Paris n'éprouve aucune modification dans ses cours à 786.25. La Banque Nationale du Brésil également sans changement à 590.

On cote 475 sur la Société Générale, 520 sur la Banque d'Escompte et 605 sur la Société de Dépôts et Comptes Courants.

On sait que la Société Civile Immobilière du boulevard des Capucines émet, le 6 mai, 22,000 obligations de 500 fr. 3 0/0 dont le service est garanti par un produit net de 366,000 fr. qui doit s'élever à 612,000 fr. par la mise à l'alignement du boulevard des Capucines des immeubles sociaux.

En dehors de ces prix de location, la Société Civile Immobilière du boulevard des Capucines s'est assurée par un bail de 50 années une participation durant cette époque dans les bénéfices de l'exploitation des immeubles à construire. Cette participation sera représentée par 2,200 actions de jouissance dont le revenu annuel peut être dès à présent évalué à 27 fr. par action et qui seront attribuées à titre de prime aux souscripteurs d'obligations dans la proportion de une action de jouissance pour dix obligations souscrites. Rappelons que les souscriptions doivent être adressées au siège social, 2, rue Caumartin.

On cote 406.50 sur l'obligation des Chemins Economiques.

